



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DES BOUCHES-DU-RHÔNE

DIRECTION DES COLLECTIVITÉS LOCALES
ET DU CADRE DE VIE

BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT

Marseille, le 05 NOV. 2003

Dossier suivi par : Monsieur ARGUMBAU

☎ 04.91.15.69.35.

PA

N° 2003-379/35-2003 A

ARRÊTÉ

renouvellant la composition de la Commission Locale
d'Information et de Surveillance (CLIS)
pour la Société DUCLOS ENVIRONNEMENT
à Septèmes-les-Vallons

LE PRÉFET DE LA RÉGION PROVENCE, ALPES, CÔTE D'AZUR,
PRÉFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE,
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR,

VU le Code de l'Environnement - Livre V - Titres I^{er} et IV et notamment son article L.124-1,

VU le décret n° 93-1410 du 29 Décembre 1993 relatif aux modalités d'exercice du droit à l'information en matière de déchets, et plus particulièrement ses articles 5, 6, 7 et 8,

VU l'arrêté préfectoral du 3 Décembre 1996 autorisant la Société DUCLOS ENVIRONNEMENT à exploiter une unité de traitement de déchets industriels à SEPTEMES-LES-VALLONS,

VU l'arrêté préfectoral n° 99-192/24-1999 A du 28 Juin 1999, portant création d'une Commission Locale d'Information et de Surveillance (CLIS) pour l'unité de traitement de déchets industriels exploitée par Société DUCLOS ENVIRONNEMENT modifié par l'arrêté du 13 Septembre 2001,

VU le courrier de la Société DUCLOS ENVIRONNEMENT en date du 12 Mars 2003

.../...

VU la lettre de l'Association ACTION ENVIRONNEMENT en date du 5 Avril 2003,

VU la lettre de l'Association SEPTEMES ENVIRONNEMENT en date du 26 Mai 2003,

VU la délibération du Conseil Municipal de SEPTEMES-LES-VALLONS en date du 12 Juin 2003,

VU la lettre du Comité d'Intérêt de Quartier des Caillols en date du 2 Août 2003,

VU la lettre du Comité d'Intérêt de Quartier du Vallon de la Rougière en date du 26 septembre 2003,

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'assurer une meilleure information du public au sujet du fonctionnement de ce centre,

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de renouveler les membres de ladite commission,

SUR PROPOSITION du Secrétaire Général de la Préfecture des Bouches-du-Rhône,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er}

La composition de la Commission Locale d'Information et de Surveillance, créée par arrêté préfectoral du 28 Juin 1999 susvisé, pour l'unité de traitement de déchets industriels exploitée par Société DUCLOS ENVIRONNEMENT est renouvelée.

ARTICLE 2

Sont désignés comme membres de la Commission Locale d'Information et de Surveillance :

1 - Représentants des services de l'Etat

- Le Directeur Régional de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement
ou son représentant
67 - 69, Avenue du Prado - 13286 MARSEILLE CEDEX 06
- Le Directeur Régional de l'Environnement ou son représentant
Le Tholonet - Boîte Postale 129 - 13603 AIX-EN-PROVENCE CEDEX 01
- Le Directeur Départemental des Affaires Sanitaires et Sociales ou son représentant
66 A, Rue Saint-Sébastien - 13006 MARSEILLE
- Le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours des Bouches-du-Rhône
ou son représentant
1, Avenue de Boisbaudran - Z. I. de la Delorme - 13326 MARSEILLE CEDEX 15.

2 - Représentants des collectivités territoriales

- Commune de SEPTEMES-LES-VALLONS : 4 représentants désignés par délibération du Conseil Municipal :
 - Monsieur MELIS Arthur
 - Madame USAI Corinne
 - Madame BRIAND Marie-Noelle
 - Monsieur LAMBERT Honoré.

3 - Représentants des Associations

(1 titulaire et un suppléant désignés par chaque association)

- Association SEPTEMES ENVIRONNEMENT
Monsieur FINE Robert
8, Impasse Pierre Fiche
13240 SEPTEMES-LES-VALLONS
- Association ACTION ENVIRONNEMENT
Monsieur DUQUENNOY Bernard, titulaire
Monsieur BLAZY Bernard, suppléant
Boîte Postale 37
13240 SEPTEMES-LES-VALLONS
- Comité d'Intérêt de Quartier des Caillols
Monsieur PASCUAL Guy , titulaire
26, Chemin de Freyguières
13240 SEPTEMES-LES-VALLONS

Monsieur KARIDES Joseph, suppléant
2, Chemin de Freyguières
13240 SEPTEMES-LES-VALLONS
- Comité d'Intérêt de Quartier du Vallon de la Rougère
Monsieur MARIA Roger
15 les Mazets
13240 SEPTEMES-LES-VALLONS.

4 - Représentants de l'établissement :

- Société DUCLOS ENVIRONNEMENT
Monsieur MARGNAT Jacques
86, Route Nationale
13240 SEPTEMES-LES-VALLONS

Monsieur PARODI Gérard
210, Chemin de Sauvecane
13320 Bouc Bel Air

Monsieur GUERIN Luc
5, lotissement Rosso
Chemin de la Pérussonne
13400 AUBAGNE

Monsieur MARGNAT Franck
Montcalm 3
122, Rue du Commandant Rolland
13008 MARSEILLE.

ARTICLE 3

Les membres désignés sont nommés pour trois ans. Tout membre de la commission qui perd la qualité au titre de laquelle il a été nommé est réputé démissionnaire. Lorsqu'un membre de la commission doit être remplacé avant l'échéance normale de son mandat, son successeur est nommé pour la période restant à courir.

ARTICLE 4

La commission est présidée par le Préfet ou son représentant. Le Préfet peut inviter aux séances de la commission toute personne dont la présence lui paraît utile.

ARTICLE 5

Le secrétariat de la commission est assuré par le Maire de SEPTEMES-LES-VALLONS.

ARTICLE 6

- Le Secrétaire Général de la Préfecture des Bouches-du-Rhône,
- Le Sous-Préfet d'AIX-EN-PROVENCE,
- Le Maire de SEPTEMES-LES-VALLONS,
- Le Chef du Service Interministériel Régional des Affaires Civiles et Economiques de Défense et de la Protection Civile,
- X - Le Directeur Régional de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement,
- Le Directeur Régional de l'Environnement,
- Le Directeur Départemental du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle,

- Le Directeur Départemental de l'Equipement,
- Le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt,
- Le Directeur Départemental des Affaires Sanitaires et Sociales,
- Le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours,

sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à chacun des membres de la Commission Locale d'Information et de Surveillance.

MARSEILLE, le

05 NOV. 2003

Pour le Préfet
Le Secrétaire Général

Emmanuel BERTHIER